

Procès-verbal de l'Assemblée Générale
Association Sportive du golf de Cesson-Sevigne
Du 09 Décembre 2022
« Extraits de délibérations »

Sur proposition du président, J-c Hologne est désigné secrétaire de séance.

-intervention de Mr le Maire de CESSON-SEVIGNE:

informations sur la lutte contre la Jussie des étangs.

La hausse des coûts de l'énergie aura une incidence sur beaucoup de tarifs,
Il y aura vraisemblablement une augmentation de tous les tarifs des services municipaux.

En ce qui concerne les projets liés à la mise en place d'une structure handigolf, elle sera reportée en conséquence du gel des investissements 2023.

Suivi de L'ordre du jour:

1) Approbation du précédent procès-verbal:

Vote : le PV est approuvé à l'unanimité des membres présents

2) Rapport moral du président :

Au préalable, le président vous remercie de votre présence : 58 membres présents et 22 représentés.

Après présentation:

Vote: Le rapport moral est approuvé a l'unanimité des membres présents

3) Rapport financier présente par le trésorier:

Après présentation, et explications sur le bilan comptable :

Vote: Le rapport financier est approuvé à l'unanimité des membres présents , le résultat déficitaire est affecté en « report à nouveau » et sera equilibre par les réserves de trésorerie

4) proposition de budget 2023

Vote: la proposition de budget 2023
est adoptée à l' unanimité des membres présents.

5) présentation des actions et du suivi du sponsoring.

6) présentation de l'activité et des résultats des équipes représentant notre club dans de nombreuses rencontres.

Résultats du championnat et des Chalanges avec remise des trophées aux vainqueurs

7) Renouvellement du bureau :

Bilan des sortants
Point sur les démission

Rappel du statut :

article 13 : le comité directeur est composé de 11 membres élus pour trois ans

Actuellement, il y a donc cinq postes vacants, et d'autres personnes ont fait part de leurs intérêts à participer à l'animation du club. Si il y a des élections il y aura élimination d'une partie de ces candidats, devons-nous nous priver de cette proposition pour lancer que des associations manquent cruellement de bénévoles.

Proposition :

Afin de recevoir de nouvelles compétences et de préparer l'avenir, il est proposé à l'assemblée générale de mettre en place à titre expérimental pour un an une structure présentée dans la proposition de nouveaux statuts:

Un conseil d'administration de neuf à 20 membres qui se réunira au moins trois fois par an.
Un bureau exécutif de cinq membres permanents qui se réunira une fois par mois.

Cette organisation devrait permettre une plus grande souplesse de fonctionnement et de réactivité.

Si c'est proposition est acceptée, elle nécessitera une modification des statuts, fin 2023 par une assemblée générale extraordinaire.

La proposition est retenue à l'unanimité des membres présents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

Le président

Le secrétaire

Yannick HEINRY.

J-C HOLOGNE